



Stratégie et planification à moyen terme de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse pour la période 2020-2023

La Conférence centrale a adopté la présente stratégie et planification à moyen terme lors de son assemblée plénière du 28 novembre 2020.

Sommaire

1. Introduction
2. Données de départ et analyse de l'environnement (SWOT)
3. Objectifs stratégiques
4. Objectifs opérationnels par domaines/organes
5. Mise en œuvre de la stratégie
6. Planification à moyen terme de la Conférence centrale et du cofinancement 2020-2023

Introduction

L'élaboration de la stratégie et de la planification à moyen terme pour la période 2020-2023 a été menée à bien dans une triple perspective:

- Le maintien des axes prioritaires décidés ces dernières années, à savoir:
 - poursuivre le développement de la collaboration avec la CES sur la base de la convention réglant la collaboration entre la CES et la Conférence centrale;
 - s'engager dans le processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise»;
 - mettre en œuvre le concept global de pastorale des migrants;
 - concentrer les forces au sein du cofinancement;
 - ancrer chez les membres de la Conférence centrale et au sein des instances ecclésiales une conscience plus vive de l'apport de la Conférence centrale à la vie de l'Eglise.
- Les événements importants annoncés (jubilé 2021) et les évolutions prévues (changements dans le personnel du secrétariat général) sont propres à fédérer les énergies et constituent des chances d'émettre des signaux annonciateurs de la future orientation de la Conférence centrale.
- La pandémie de Covid-19, qui a bouleversé les processus en cours ou planifiés, continuera à exiger de la souplesse dans la planification; elle engendrera des incertitudes sur la manière dont la pastorale devra affronter cette situation inédite et sur les perspectives financières; elle mettra plus encore au défi de développer d'urgence de nouvelles formes de travail exploitant intelligemment les possibilités du numérique.

Données de départ et analyse de l'environnement (SWOT)

Analyse de l'entreprise	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'existence de structures, bases juridiques et procédures ayant fait leurs preuves. • L'engagement de nombreux délégués dotés de compétences multiples au sein des organes et des commissions. • Une situation financière stable. • L'existence de canaux pour le réseautage et la communication. • Des liens multiples avec les directions diocésaines, les mouvements ecclésiaux, etc. • L'assurance de pouvoir compter sur un soutien externe pour la communication, les tâches de traduction et les questions financières. • Une présidence et un secrétariat général jouissant d'un important capital de confiance auprès des membres. • De nombreux liens entretenus par le secrétariat général à l'intérieur de l'Eglise et à l'échelon œcuménique. • Des compétences reconnues en matière de financement/management ecclésial et de droit public ecclésiastique auxquelles s'ajoute la capacité d'exposer ces sujets complexes de manière compréhensible et utile pour la pratique. • Une longue expérience en matière de projets de transformation et de développement. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Conférence centrale doit «subir» l'environnement social et ecclésial bien plus qu'elle ne peut l'influencer (risque de se trouver cantonnée dans un rôle de victime). • L'effectif modeste du secrétariat général et le système de milice se heurtent à des limites en termes de capacité de travail, limites que la pandémie a rendues plus manifestes. • Les suppléances ne sont pas assurées. • Le développement insuffisant de liens avec la sphère politique, l'administration et les autres acteurs de la société civile. • Une notoriété faible au sein des milieux ecclésiaux et laïcs ainsi qu'en dehors des institutions avec lesquelles la Conférence centrale coopère directement. • L'hétérogénéité des membres exige de prendre en considération de nombreuses sensibilités, rendant difficile l'expression d'une identité forte. • Le fait que de nombreuses procédures dépendent des structures pastorales et le caractère très formel des processus de planification et de décision nuisent à l'agilité et à la vitesse de réaction. • La Conférence centrale dépend à 100 % des contributions de ses membres et ne dispose d'aucune source de financement propre.
Analyse de l'environnement	<p>Chances</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses parties prenantes perçoivent la Conférence centrale comme un partenaire fiable et efficient. • L'organisation démocratique de la Conférence centrale, le statut d'égalité des femmes en son sein ainsi que la transparence de son financement en font un interlocuteur intéressant pour les cercles cultivant l'ouverture au sein de l'Eglise et de la société. • Les questions touchant les rapports entre l'Etat et les communautés religieuses ne sont plus considérées comme des affaires strictement cantonales, mais de plus en plus comme un débat à mener à l'échelon national. • Nombre d'organisations et d'acteurs s'attellent un peu partout à des projets de réforme et de renouveau de l'Eglise. Dans ces processus, la Conférence centrale est perçue par ceux-ci comme un partenaire potentiel pour des alliances. • Le professionnalisme des services fournis par la Conférence centrale et sa volonté de concentrer les énergies contribuent à renforcer sa position dans un environnement ecclésial où, aux niveaux inférieurs, les tâches à accomplir excèdent de plus en plus souvent les ressources disponibles. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • La perte de crédibilité de l'institution ecclésiale et le soutien plus faible accordé par de nombreuses personnes engagées dans l'Eglise aux positions défendues par la hiérarchie ecclésiale et à l'action de la CES sapent les bases sur lesquelles reposent les structures à caractère corporatif de l'Eglise et ses formes de financement, lesquelles ne sauraient se maintenir sans un large appui au sein de la population. • Une lente érosion et la remise en question de plus en plus insistante de la collaboration traditionnellement étroite entre l'Etat et les Eglises. • La diminution du nombre des membres et les changements de comportement de ces derniers (la foi devenue option ou quelque chose d'occasionnel) affaiblissent les bases et la pertinence des structures corporatives des Eglises à l'échelon communal et cantonal. • Le système dual est remis en question de divers côtés. Tend à être réduit à ses avantages financiers, il est de moins en moins compris. • Le recul prévisible des ressources financières est accéléré par le Covid-19. • La polarisation au sein de l'Eglise et le manque de professionnalisme des responsables pastoraux à l'échelon national génèrent des frustrations dont pâtit le travail de la Conférence centrale. • Fortement axée sur la rencontre de personne à personne, la pastorale doit se réorganiser pour tenir compte des restrictions imposées par le Covid-19.

Objectifs stratégiques

1. La Conférence centrale œuvre, dans le cadre de son dialogue avec la Conférence des évêques suisses, à l'avènement de liens de partenariat plus étroits entre elles.

- 1.1 Elle prend à la lettre la convention réglant sa collaboration avec la CES et veille à ce que celle-ci soit mieux appliquée.
- 1.2 Elle participe activement à des projets en lien avec la vie de l'Eglise et la perception de l'institution au sein du public, cela à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Elle conditionne sa participation financière à de telles entreprises au fait d'y être associée fermement et en temps utile.
- 1.3 Elle s'engage pour une optimisation des structures, procédures et processus de contrôle à l'échelon national aux fins de garantir une utilisation efficace et parcimonieuse des moyens mis à disposition.
- 1.4 Elle vise la création d'un centre pour les questions éthiques et sociales soutenu conjointement par la CES (diocèses) et la Conférence centrale (organisations ecclésiastiques cantonales) qui permettrait à l'Eglise et à ses membres de participer avec compétence aux débats se déroulant sur la scène publique et politique, et d'y faire entendre leurs voix.

2. En collaboration avec la CES, la Conférence centrale s'engage pour une Eglise qui se renouvelle afin qu'elle gagne en rayonnement et en crédibilité.

- 2.1 Elle promeut activement dans son domaine de compétence, cela au travers d'une collaboration partenariale avec la CES, le processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise».
- 2.2 Elle s'engage pour que l'Eglise soit attentive aux signes des temps, qu'elle accorde aux femmes des droits égaux au nom de la même dignité qui est la leur, qu'elle ouvre l'accès à la prêtrise sans exigence d'état-civil ou de sexe à satisfaire, qu'elle associe le Peuple de Dieu à ses décisions et qu'elle mette un frein aux abus de pouvoir en instaurant un partage et un contrôle de celui-ci.
- 2.3 Elle recherche la coopération avec les acteurs qui partagent ses buts et soutient des projets s'inscrivant dans la même ligne à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques.

3. La Conférence centrale répond du mieux qu'elle peut aux attentes toujours plus fortes de ses membres et du monde qui l'entourne.

- 3.1 Elle compose avec doigté ses organismes et, au besoin, y adjoint des experts.
- 3.2 Elle utilise à bon escient les outils de communication modernes pour partager des savoirs, mettre en réseau des informations et soutenir les processus d'apprentissage et de changement.
- 3.3 Elle dispose d'un secrétariat général doté des compétences et ressources voulues pour assurer à elle-même à ses membres et aux groupes auxquels elle s'adresse des services répondant aux besoins des uns et des autres et faire en sorte que la Conférence centrale soit perçue comme une force de proposition.

4. La Conférence centrale s'engage pour que le droit étatique régissant la religion et le financement public de l'Eglise / des Eglises poursuivent une évolution en phase avec les réalités de notre temps.

4.1 Dans les débats sur les relations entre l'Etat, l'Eglise et les communautés religieuses, elle plaide pour un cadre normatif fondé sur la reconnaissance mutuelle et la coopération.

4.2 Elle soutient les institutions et les projets qui confèrent à l'Eglise la capacité de dialoguer de manière compétente avec d'autres acteurs sociaux sur les questions fondamentales de l'existence et de la vie en société.

4.3 Elle documente la manière dont l'Eglise, à l'échelon national, affecte ses ressources financières et comment, ce faisant, elle fournit des prestations utiles à l'ensemble de la collectivité et déploie des efforts au profit de la formation, de la culture et du bien-être des plus faibles.

4.4 Elle conditionne de plus en plus fortement son soutien à des institutions et à des projets à la question de savoir si ceux-ci contribuent à la pertinence sociétale de l'Eglise, et s'ils réussissent à mobiliser des bénévoles et à drainer des ressources financières propres.

5. La Conférence centrale promeut une approche proactive des défis que lancent la désagrégation du rattachement à l'Eglise et la diminution prévisible de ses ressources financières.

5.1 Elle sensibilise ses membres, ses partenaires de coopération et le public intéressé aux évolutions socio-religieuses ainsi qu'aux idées novatrices et inventives sur la manière d'aborder ces changements en cherchant à y discerner des chances.

5.2 Elle observe et documente les évolutions en cours dans le domaine du financement de l'Eglise. Elle intensifie les échanges d'informations sur la manière dont ses membres et d'autres institutions ecclésiales parviennent à relever les défis qu'implique une diminution de leur budget.

5.3 Elle mise sur la concentration des forces et des projets innovants qui augmentent les possibilités de participation et renforcent les liens avec l'Eglise ou avec divers groupes, organisations et institutions ecclésiaux.

6. La Conférence centrale participe activement à la mise en œuvre du concept global pour une pastorale interculturelle.

6.1 Elle s'engage en faveur d'une participation plus intense des membres de l'Eglise issus de la migration au sein des structures de droit public ecclésiastique.

6.2 Elle s'engage en faveur d'une affectation aussi équitable et efficiente que possible des ressources financières destinées au financement des tâches relevant du domaine de la pastorale des migrants.

6.3 Elle soutient le développement de structures et de projets favorisant l'avènement d'une coexistence interculturelle des membres de l'Eglise.

Objectifs opérationnels par domaines/organes

Assemblée plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à la forme attrayante et informative des programmes thématiques des soirées précédant la partie statutaire des assemblées plénières, le nombre des délégués assistant à l'intégralité du programme de l'assemblée augmente de nouveau. • Adaptation des statuts et du règlement d'organisation, notamment en raison des nouveaux impératifs de la numérisation.
Présidence	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un programme créatif pour l'année du jubilé (2021) • Préparation et accompagnement de qualité des changements au sein du personnel du secrétariat général (2022). • Concentration sur une collaboration constructive avec la CES, le point fort de celle-ci étant le processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise».
Commission des finances	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre du règlement des placements (2020-2021) • Suivi, analyse et mise en forme des conclusions utiles à tirer pour la pratique de l'étude prospective sur les finances de l'Eglise (2020-2021). • Développement d'une statistique financière de l'Eglise catholique en Suisse (cf. Règlement d'organisation de la Conférence centrale, art. 22, al. 2, let. 2).
Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de bases de référence et de recommandations à propos des liens entre prescriptions canoniques, celles prévues par le droit public en matière de rapports de service et règles de droit privé du travail, toutes normes dont l'application concurrente entre en jeu lors de l'engagement de collaborateurs pastoraux au bénéfice d'une missio et lors de la dissolution de rapports de service ou du retrait de la missio. • Etude de la question de la conception de l'Eglise véhiculée par le droit étatique, cela sous l'angle de ses répercussions sur la jurisprudence, le droit public ecclésiastique et le droit régissant la religion ainsi que sur l'aménagement des rapports de l'Etat et les Eglises / autres communautés religieuses. • Suivi attentif et analyse des évolutions qui se font jour dans les débats autour de la reconnaissance de droit public des Eglises et autres communautés religieuses et de leur financement public, cela dans la perspective du développement de modèles possibles pour l'avenir.
Commission pour la communication et les relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et soutien des processus de communication dans le cadre de la mise en œuvre du concept global de pastorale des migrants, cela en collaboration avec migratio et la Conférence centrale. • Développement et diffusion d'un outil de communication qui explique sous une forme attrayante et convaincante ce qu'est la Conférence centrale et en quoi elle contribue à la vie de l'Eglise. • Sensibilisation des membres de la Conférence centrale et de l'Eglise catholique en général à la nécessité de recourir aux instruments numériques compte tenu des chances et du potentiel qu'ils recèlent en matière de synergies et de gains de productivité à exploiter.
Collaboration avec la CES (Conseil de coopération) sur des sujets de fond	<ul style="list-style-type: none"> • Focalisation de la collaboration sur le processus stratégique fondamental «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise». • Amélioration systématique de la collaboration dans l'esprit des conventions de collaboration et de subventionnement. Les instances en place et l'organisation de cofinancement ne doivent pas se borner à «fonctionner».
Cofinancement des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques (CPF / Groupes spécialisés)	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des contrats de prestations avec les institutions cofinancées (2022) pour la période 2023-2026. • Concrétisation des conséquences structurelles et financières du concept global de pastorale des migrants. • Poursuite de la concentration des forces et des changements structurels initiés notamment dans le secteur des offices spécialisés actifs à l'échelon des régions linguistiques.

Mise en œuvre de la stratégie

1. Lors de la première assemblée plénière de l'année, les délégués de la Conférence centrale arrêtent la planification annuelle et les objectifs concrets à poursuivre pour la mise en œuvre de la stratégie.
2. La présidence met à profit son séminaire annuel pour mener une réflexion sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et les étapes suivantes à envisager.
3. Les commissions permanentes de la Conférence centrale élaborent lors de leur première séance de l'année 2021 un programme de travail pour la mise en œuvre de la stratégie s'agissant de leurs domaines d'action respectifs.
4. La stratégie de la Conférence centrale est portée à la connaissance de ses membres, avec prière de soutenir la Conférence centrale dans sa mise en œuvre.
5. La stratégie est portée à la connaissance de la CES et des commissions mixtes CES-Conférence centrale.
6. Lors des débats au sein d'organismes mixtes, les représentants et représentantes de la Conférence centrale se tiennent aux objectifs stratégiques de la Conférence centrale.
7. A l'échéance de la période 2020-2023 sur laquelle s'étend la stratégie, la mise en œuvre de cette dernière fera l'objet d'une évaluation. La présidence présentera à l'assemblée plénière un rapport sur les résultats de cet examen.

Planification à moyen terme de la Conférence centrale et du cofinancement pour les années 2020-2023 (état en octobre 2020)

	2020	2021	2022	2023
Janv.	Formation de base en management ecclésial	Démarrage de OneGov Gever	Formation de base en management ecclésial	
Fév.				
Mars		Pour la première fois en cinquante ans, la Conférence centrale invite la CES in corpore à une assemblée plénière Premiers jalons posés concernant l'avenir du secrétariat général Décision concernant la participation de la Conférence centrale au Forum politique Berne au futur	Election d'un nouveau secrétaire général ou d'une nouvelle secrétaire générale	Entrée en fonction d'un secrétaire général adjoint ou d'une secrétaire générale adjointe
Avril				
Mai				
Juin	Conférence centrale-CES: subsides 2021-2024 Conférence centrale: évolution du montant cible (déclaration d'intention) Clé de répartition révisée	Budget 2022 Jubilé de la Conférence centrale	Budget 2023	Budget 2024 Renouvellement des contrats de prestations dans le domaine du droit public ecclésiastique
Juil.				
Août				
Sept.	RKZ Focus Séminaire de la présidence	RKZ Focus	RKZ-Focus Module d'approfondissement de la formation en management ecclésial	RKZ Focus
Oct.		Formation de base en management ecclésial		
Nov.	Plan financier pour le cofinancement 2022-2025 Achèvement du projet pastorale des migrants Stratégie de la Conférence centrale 2020-2023	Elections de renouvellement	Cofinancement: renouvellement des contrats de prestations Entrée en fonction du nouveau secrétaire général ou de la nouvelle secrétaire générale	Nouveau président ou nouvelle présidente Elections de renouvellement
Déc.	Participation d'une délégation de la Conférence centrale à l'assemblée ordinaire de la CES pour débattre du processus «En chemin ensemble pour renouveler l'Eglise»			